

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

Suzette Long, General Counsel & Corporate Secretary

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : CATERPILLAR INC

DETAIL DE LA TRANSACTION 1

DATE DE LA TRANSACTION : 12 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : Represents share vested pursuant to performance-based restricted stock units granted 3/7/2016.

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 0.0000 Dollar des États-Unis

VOLUME : 1 404.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 0.0000 Dollar des États-Unis

VOLUME : 1 404.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DETAIL DE LA TRANSACTION 2

DATE DE LA TRANSACTION : 12 février 2019

LIEU DE LA TRANSACTION : New York Stock Exchange, Inc.

NATURE DE LA TRANSACTION : Cession

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 131.7800 Dollar des États-Unis

VOLUME : 437.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 131.7800 Dollar des États-Unis

VOLUME : 437.0000

TRANSACTION LIÉE À L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RÉCEPTION DE LA NOTIFICATION : 19 février 2019

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Émetteurs à l'AMF."